

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 4 Décembre

CONVOCAION

Les membres du Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille sont informés que l'assemblée générale aura lieu le dimanche 5 décembre.

ORDRE DU JOUR :

- 8 h. 30 : Messe à l'intention des membres défunts du Syndicat ;
- 9 h. 15 : Réunion à la Mairie ; compte rendu des opérations du Syndicat ; renouvellement de la Chambre syndicale ;
- 9 h. 45 : Assemblée générale du Syndicat des éleveurs de chevaux ;
- 10 h. 15 : Conférence sur l'élevage du cheval de trait.

Le PRÉSIDENT,

LA SITUATION

Les Engrais

Nous avons dû, pendant ces derniers mois, accepter des cours de plus en plus élevés sur les engrais par suite de l'élevation continue du cours de la livre anglaise.

Depuis quelques jours, la situation est nettement retournée et nous assistons à un fléchissement très marqué des prix d'un certain nombre d'engrais, en tête desquels figurent surtout tous les engrais azotés : Nitrate de soude et de chaux, cyanamide, sulfate d'ammoniaque.

Nous pouvons, en effet, à partir de ce jour, mettre ces engrais à la disposition de nos syndiqués aux prix suivants, par livraisons de 10 tonnes franco toutes gares de la Loire-Inférieure avec les majorations habituelles pour les expéditions par 5 tonnes et au-dessous de 5 tonnes :

Sulfate d'ammoniaque.....	190 »
Nitrate de chaux.....	178 50
pour livraison novembre, et... 185 »	
pour livraison décembre.	
Cyanamide SPA, en fûts, 20 % azote.....	187 »
Cyanamide Ensac, en sacs, 15 % azote.....	140 »

Unités en plus ou en moins réglables sur la base de 7 fr. le degré.

Nitrate de soude broyé et réglé en sacs de 75 kilos.

Les oscillations de la livre tendant assez fermement à la baisse, ne nous permettent pas de donner ce jour un prix ferme qui peut se trouver trop élevé d'ici peu de jours. Nous renseignerons donc sur ces prix au jour le jour verbalement ou par correspondance ceux de nos syndiqués ou agents qui désiraient être fixés d'une façon plus précise.

A titre de renseignement nous estimons qu'ils peuvent compter dès maintenant sur un prix actuel inférieur de 20 à 25 fr. à celui que nous avons fait précédemment connaître, soit donc 185 à 190 fr. les 100 kilos.

En superphosphates, les nouveaux prix ne sont pas encore arrêtés. Ils sont à l'étude et ne tarderont pas à être connus. La date obligatoire du tirage de ce bulletin ne nous permet donc pas de le publier, ainsi que ceux des engrais composés qui, eux aussi, profiteront d'une réduction sensible des prix. Nous ferons paraître un nouveau tableau dans notre bulletin du 4 décembre prochain.

Il reste bien entendu que les commandes qui nous seront transmises à partir de ce bulletin, 20 novembre, bénéficieront des conditions de baisse qui vont nous être accordées.

Pour les scories, nous n'avons rien à modifier, sauf que nous croyons devoir rappeler que le prix de 1.70 le degré et les 100 kilos logés sur wagon départ Thionville reste valable pour tous les ordres passés pour livraisons novembre et décembre.

ACIDE SULFURIQUE

La réduction de prix de l'acide sulfurique pour livraison dans les emballages des preneurs qui avait été fixée à 1 fr. 50 par 100 kilos, est portée à partir de ce jour à 6 fr.

TRANSFERT

Chantier de Livraison des Engrais à Nantes
Nous signalons à ceux de nos adhérents qui ont l'habitude de prendre livraison de leurs engrais à Nantes, que les engrais seront livrés, à partir du 25 décembre prochain, au chantier situé rue Lanoue-Bras-de-Fer, n° 26, au lieu du chantier n° 10, qui sera fermé à cette époque.

IMPOT sur les bénéfices agricoles

Le « Journal officiel » du dimanche 24 octobre publie la codification des lois sur l'impôt sur le revenu et sur les cédules. Il n'apparaît pas, à première vue, qu'il n'y ait rien à remarquer, et cela s'explique puisque ce travail n'est, en fait, que la juxtaposition et la mise en ordre de textes maintes fois discutés.

Toutefois, en y regardant de près, nous retenons un article qui, par une disposition de texte nouvelle, modifie complètement la doctrine en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles. Il s'agit de l'article 31 qui précise la base de l'impôt.

Rappelons la situation. La doctrine a varié sur ce point depuis 1917, mais en apparence seulement. Les Chambres ont toujours entendu que le bénéfice agricole était égal au loyer de la terre. L'expression de cette formule a varié non pas pour modifier ce parallélisme, mais parce que les moyens d'apprécier le loyer, avec la plus grande approximation possible, variaient et qu'il y avait répercussion sur la formule du bénéfice.

On a successivement dit que la base du bénéfice était le double de la valeur locative telle qu'elle résultait de la révision de 1910.

Puis, on a trouvé trop arbitraire et injuste ce procédé de correction de la valeur locative, et on a imaginé de majorer la valeur locative en la multipliant par des coefficients variables par région et par nature de culture pour tenir compte des situations très différentes, mais alors on ramenait l'appréciation du bénéfice agricole à une fois la valeur locative. Malheureusement, on n'a pas laissé le temps aux Commissions de faire leur expérience, on ne les a, du reste, plus convoquées dès la troisième année, et l'administration a appliqué arbitrairement des coefficients simplifiés. Malheureusement encore, on n'a pas laissé faire la révision de la propriété non bâtie, d'où nouveau coefficient arbitraire de correction, se superposant à l'autre.

Cette année, enfin, on a abouti au coefficient unique, et l'administration a décidé le coefficient 3, qui était le coefficient maximum. Elle était guidée par cette conception qu'en multipliant par 0,75 puis par 3, on obtenait l'indice 5,25, le même qu'on affectait à tous les autres impôts. Mais rien d'autre n'était changé.

Nous avons cru devoir rappeler toute cette évolution pour bien marquer qu'à aucun moment on n'avait modifié la définition du bénéfice agricole égal au loyer.

C'est cette situation qui devait cristalliser la codification. Or, nous lisons à l'article 31 : « Le bénéfice provenant de l'exploitation est considéré pour l'assiette de l'impôt comme égal à la valeur locative, telle qu'elle résulte de l'évaluation cadastrale, multipliée par le coefficient 3. »

plus, selon la fortune que possède l'agriculteur en dehors de son exploitation. Le loyer de la terre étant discuté entre propriétaire et fermier, on aperçoit de suite la répercussion formidable de l'impôt s'il pouvait être établi sur ces bases, et la diminution immédiate de la valeur du rendement de la propriété foncière, donc de sa valeur !

Il y a certainement eu erreur dans la rédaction de cet article et nous sommes convaincus que si les milieux agricoles attirent l'attention du ministre des Finances sur ce point, un erratum rectifiera au « Journal officiel » et donnera satisfaction à la doctrine inamovible du Parlement.

P. DE MONICAULT, (Agriculture Pratique).

Encouragement à la culture du châtaignier

La Commission départementale du châtaignier vient de se réunir pour arrêter les dispositions qu'elle compte prendre afin d'intensifier la plantation de cette espèce d'arbre.

Comme les années précédentes, elle met à la disposition des personnes qui en feront la demande, des plants de châtaigniers choisis et à des conditions particulièrement avantageuses.

La production de la pépinière départementale du Givre ayant déjà été cédée, les plants qu'elle livrera proviendront tous des pépinières Perran, Leclerc et Clémot, de Montrevaux.

Les demandes pourront être adressées dès maintenant au Trésorier de la Commission du Châtaignier, M. Savreux, chef de la 2^e division à la Préfecture.

La Commission s'est assurée par elle-même que ses plants sont de toute beauté. Elle les livrera aux conditions suivantes :

Plants d'un an : 6 fr. le cent, emballage gratuit, port dû ; plants de 2 ans, 10 fr. le cent, emballage gratuit, port dû.

La Commission croit devoir appeler l'attention de tous ceux qu'intéresse la culture du châtaignier sur les avantages dont elle les fera bénéficier. En effet, quelle que soit la quantité demandée, les planteurs sont assurés d'avoir des plants choisis et vigoureux.

De plus, la réduction importante de prix consentis représente une prime de plantation des plus intéressantes.

Il est rappelé que le châtaignier est une essence rustique des plus précieuses qui réussit dans les sols siliceux les plus ingrats et dont la culture offre le plus réel intérêt. Son bois, très recherché, a une très grande variété d'emplois : bois d'œuvre, cercles de futailles, piquets de vigne, rames de pois, fabrication des extraits tanniques, chauffage, etc...

LE PRIX DES SUPERPHOSPHATES

La campagne d'automne qui vient de se terminer pour le superphosphate minéral n'a pas marqué la progression qu'on avait un moment espérée dans les ventes. Pourtant, l'ensemble a été satisfaisant, car les prix se sont maintenus à des niveaux très raisonnables si l'on considère la hausse de la plupart des marchandises et celle en particulier des autres engrais.

Laissant passer le tourmente qui menaçait notre devise au mois de juillet dernier, les fabricants n'ont augmenté leurs prix de vente que lorsque leurs prix de revient ont été affectés par la hausse des devises étrangères. Pour la campagne d'automne, on a donc enregistré une hausse de 4 francs environ par 100 kilos, qui ne correspondait d'ailleurs pas à la totalité de l'augmentation de tous les éléments de ce prix de revient.

Aujourd'hui, que les cours des changes ont suivi une courbe contraire, beaucoup d'acheteurs voient dans ce revirement de notre devise une cause de baisse du prix des superphosphates. Certes, la hausse du franc améliorera les conditions de la production dans un avenir plus ou moins proche, mais il est presque certain, malheureusement, que son effet ne sera pas immédiat.

En effet, nous subissons encore les conséquences de la hausse des prix intérieurs, de l'augmentation des salaires et de l'augmentation des transports.

Enfin, l'élément le plus important est constitué aujourd'hui par la grève des mineurs anglais qui a mis en complet désarroi non seulement le marché du charbon et des industries qui l'emploient, mais aussi l'équilibre des transports maritimes. Les frêts, par suite du manque de charbon, ont été raréfiés dans des conditions telles que leurs tarifs ont parfois quadruplé.

En ce qui concerne plus particulièrement le superphosphate, cette situation vient contre-balancer et au-delà l'avantage qui aurait pu résulter d'un raffermissement du franc.

Les prix actuels du superphosphate ont été arrêtés par les fabricants au moment où la livre était aux environs de 175 fr. Elle est aujourd'hui aux environs de 150 ce qui correspond à une baisse de 1/7^e de sa valeur. En admettant même que les cours du franc entrent pour 50 % dans la fixation des prix de revient, on devrait constater une baisse de 2 fr. 50 à 3 francs maximum dans les prix. Mais les frêts du phosphate africain ont triplés, passant d'environ 5 shillings par tonne à 16 shillings ! C'est une hausse de 11 shillings par tonne, soit environ 6 fr. 50 par 100 kilos aux cours actuels, ce qui correspond à une valeur supérieure au prix de la marchandise transportée quand il s'agit de phosphate.

Il faut environ 50 % de phosphate pour la fabrication du superphosphate. La hausse des frêts seuls grève donc de 3 fr. 25 au minimum par 100 kilos le prix de revient.

Si l'on ajoute à cela les autres augmentations provenant du transport des pyrites, notamment, on s'aperçoit que le superphosphate, dont les matières premières sont déjà achetées et en partie livrées aux usines pour la campagne de printemps, restera à des prix élevés. Loin d'aller vers une baisse pour le printemps, nous constaterons certainement encore une fermeture qui ne fléchira que plus tard quand l'ensemble du marché aura repris une harmonie plus stable des changes.

J.-H. LUCAS.

(De la Feuille d'Informations).

LES ENGRAIS CHERS ?

Liber, dans La Vie Agricole et Rurale, du 2 octobre, sous le titre : « Les Agriculteurs et les Syndicats de Producteurs d'Engrais », écrit :

« Les agriculteurs, les syndicats agricoles surtout, ne songent pas assez au danger des ententes internationales qui ont pour but d'associer les producteurs d'engrais chimiques et de matières premières utiles à l'agriculture, pour fixer les prix de vente et supprimer la concurrence. Contre ces forces organisées, puissantes au point de vue financier, nos paysans isolés, ignorant la situation des marchés, ne peuvent se défendre et doivent payer le prix qui leur est demandé. L'organisation professionnelle de l'agriculture devrait rompre cet isolement et grouper en syndicats puissants ceux qui vivent de la terre.

Malheureusement, en France, l'individualisme a des racines tellement profondes que l'organisation professionnelle ne progresse que très lentement, alors que les associations de producteurs d'engrais achèvent de mettre au point des ententes très serrées.

Voiez ce qui se passe pour les potasses : les agriculteurs ne peuvent pas défendre leurs intérêts quand il s'agit de fixer les prix. Une entente a été signée entre l'Allemagne et la France, les deux pays les plus gros producteurs de potasse, pour élever les prix de ce précieux engrais.

Les producteurs de phosphates ont également signé des accords pour la fixation des prix et pour supprimer la concurrence.

Nous pouvions avoir l'espoir d'assister à une concurrence entre les fabriques d'azote synthétique, et déjà il est question d'une entente internationale entre tous les producteurs d'azote pour maintenir le prix de l'azote à un taux très élevé.

Les agriculteurs vont donc subir la loi des industriels mieux organisés et souffrir du manque de discipline qui caractérise leur profession. »

Sans doute Liber n'a pas tort de revenir une fois de plus à la charge en incitant

tant les agriculteurs à s'organiser et en leur répétant qu'ils le sont insuffisamment, mais il fait fausse route en prenant comme thème la question des engrais.

Pour le démontrer, posons-nous la question : Les producteurs d'engrais profitent-ils réellement d'une supériorité d'organisation pour vendre leurs produits au prix excessif ? Cultivateurs, donnez vous-même la réponse : trouvez-vous que le prix du blé ait, par rapport au prix de la vie et à la dépréciation de notre monnaie, augmenté dans des proportions excessives ? Si la question de patriotisme ne jouait pas, ne verrait-on pas une diminution sensible des emblavures qui prouverait au contraire que le prix du blé est bien juste rémunérateur ? Or, il n'est pas un engrais qui ait augmenté dans les mêmes proportions que le blé depuis 1913 et c'est ici la place de s'élever une fois de plus contre l'erreur des « Engrais chers », erreur qui coûte chaque année tant d'argent à la culture en réduisant totalement ses emplois d'engrais.

M. A. Couturier, ingénieur agronome, dans un article paru récemment, établissait un corollaire des plus intéressants entre les quantités des principaux engrais qu'on pouvait avoir en 1913 et en 1926 pour le prix d'un quintal de blé. Voici, d'ailleurs, le résultat de ses calculs :

	1913	1926
Superphosphate.....	495 kil.	640 kil.
Scories.....	633 —	766 —
Sulfate d'ammoniaque.....	80 —	117 —
Nitrate de soude.....	107 —	117 —
Chlorure de potassium.....	130 —	336 —

Loin d'être plus coûteux qu'avant guerre, les engrais le sont donc moins ; la potasse en particulier est, par rapport au prix du blé, plus de deux fois et demi moins chère qu'en 1913 ; le cultivateur, intelligent ne doit donc pas hésiter à en faire largement usage et il complètera l'action de cet engrais par l'emploi rationnel des engrais phosphatés et azotés dont les prix, les chiffres ci-dessus l'expriment éloquentement, sont loin d'être excessifs et dont l'emploi reste très rémunérateur.

Nous mettons aussi en garde le cultivateur contre la grosse erreur que beaucoup sont tentés de commettre cette année, à savoir de réduire l'emploi des engrais parce que l'année a été mauvaise.

C'est là une absurdité, car de ce que l'année a été mauvaise on devrait au contraire conclure : Employons davantage d'engrais. Si l'année a été mauvaise particulièrement pour le blé, avant d'accuser les conditions météorologiques le cultivateur devrait se reconnaître les premiers torts ; beaucoup trop en effet semblent ignorer qu'une culture bien conduite permet aujourd'hui, grâce au progrès des sciences appliquées à l'agriculture, de réduire dans une forte proportion les funestes effets des conditions météorologiques contraires. L'emploi abondant et rationnel des engrais chimiques est en particulier l'un des facteurs les plus précieux dans la lutte contre les éléments. Pour n'en prendre qu'un exemple nous vous dirons qu'à la Ferme Expérimentale d'Avrillé, si habilement exploitée sous la direction de M. Lavallée, ingénieur agronome, le distingué directeur technique de l'Ecole Supérieure d'Agriculture et de Viticulture d'Angers et membre correspondant de l'Académie d'Agriculture, le rendement moyen du blé en champs d'expériences s'élevait encore cette année à 22,36 quintaux à l'hectare et atteint même 27 quintaux pour le « Vilmorin 23 ». En terre de même nature, des cultivateurs voisins n'ont parfois pas atteint le rendement de 10 quintaux à l'hectare. N'y a-t-il pas là la preuve éclatante qu'une culture rationnelle, comprenant en particulier une fumure abondante et judicieusement donnée, permet de lutter avantageusement contre les conditions météorologiques défavorables et parfois de doubler les rendements. Or, doubler un rendement, c'est élever dans des proportions considérables le bénéfice net à l'hectare, car toute culture ne paie qu'à partir d'un certain rendement et rapporte d'autant plus qu'on s'élève au-dessus de ce rendement.

Pour le blé en particulier, nous rappellerons qu'une abondante fumure phosphatée et potassique permet de lutter très efficacement contre la verse et l'échaudage, de multiples exemples en ont fourni la preuve

de cette année particulièrement. Une fumure moyenne à l'hectare doit osciller entre :

400 à 500 kilos de superphosphate ou 500 à 600 kilos de scories.

400 à 500 kilos de sylvinité riche ou 160 à 200 kilos de chlorure de potassium.

Les engrais potassiques gagnent à être employés le plus tôt possible ; les engrais phosphatés pouvant être mis la veille ou le jour des semailles. Pour ceux qui ont semé sans faire emploi de ces engrais, ils peuvent très bien, avec toutes chances d'en obtenir d'excellents résultats, surtout si les terres ne sont pas trop fortes, employer au cours de l'hiver un mélange de 400 à 500 kilos de superphosphate avec 160 à 200 kilos de chlorure de potassium.

Cultivateurs, n'hésitez pas à employer davantage d'engrais cette année que l'an dernier, justement parce que la récolte a été mauvaise cette année. Vous prenez ainsi, relativement à peu de frais, une assurance contre le mauvais temps possible de l'année qui vient.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

CONSERVATION des Pommes de Terre et des Betteraves

(SUITE ET FIN)

En silos, on conserve des masses importantes de racines. Le silo aux champs ou au voisinage de la ferme est un tas allongé, établi sur sol sain, avec double couverture de paille ou de débris grossiers et de terre ; apporter la plus grande attention à la qualité de la couverture végétale, sur toute la paroi, doit s'exercer une ventilation régulière, ne pas donner aux tas une trop grande largeur : 2 mètres à 3 mètres, disposer régulièrement les racines formant la paroi, ménager de place en place une cheminée d'aération, surtout si la couverture de terre doit être complète ; mais si l'on peut s'en dispenser et laisser la partie supérieure du tas seulement couverte de paille, même de fumier en cas de gelée, l'aération est suffisante. L'observation montre que sans crainte sérieuse de froid, ou difficulté d'exécution due aux circonstances climatiques, il est sage de ne pas se presser pour monter la couverture de terre.

Quand on possède un hangar à proximité des bâtiments, à l'exposition nord de préférence, on peut accumuler les racines en tas assez volumineux si ces racines sont très saines au moment de la rentrée ; une faible couverture suffit parce que la masse dégage beaucoup de chaleur, et comme il n'y a pas de terre, on ne redoute pas trop l'accumulation du gaz carbonique. Très souvent, on pourrait placer ainsi un tas de betteraves sous un auvent bas servant à loger le matériel agricole ; un autre avantage résulte des enlèvements faciles pour porter au coupe-racines. Naturellement, il faut toujours s'inspirer de la nature du climat pour prendre certaines décisions, et l'on comprend les installations réalisées dans quelques fermes : le silo abrité en rapport direct avec la salle de préparation des aliments.

Les pertes de matière sèche correspondent surtout à une diminution des sucres, les substances azotées subissent des transformations tendant à faire passer les albuminoïdes à l'état d'amides, en même temps que l'on assiste à une réduction de l'azote à l'état de nitrates. Les variations dans la composition à ce titre n'ont pas une influence énorme sur la valeur fourragère des racines, il faut surtout envisager les pertes de sucres qui constituent en définitive une dépréciation assez sensible. M. Malpeaux a chiffré à 15 % la perte des matières sucrées après quatre mois, à 26 % après six mois.

La conservation des racines est également en rapport avec la nature des betteraves : des racines fortement gorgées d'eau se conservent mal pour peu qu'une circonstance défavorable intervienne ; on peut donc envisager la production de plusieurs variétés dont certaines seraient gardées pour la fin de la campagne : les types Ovoides des Barres, Vauriac, Géante blanche demi-sucrière, ont une bonne réputation.

Il convient de prendre de grandes précautions au moment de la mise en

conservation, il importe de veiller à mesure que l'hiver avance et dès que les grands froids ne sont plus à redouter ; on ne doit pas hésiter à faire des brèches dans la couverture de terre, tous les deux ou trois mètres au long du silo pour provoquer un abaissement de la température.

Ne convient-il pas de hacher les betteraves pour les conserver, réalisant ainsi une sorte d'ensilage comparable à l'ensilage des pulpes. Des essais ont été effectués, des praticiens ont eu recours au procédé, quelques-uns y sont restés fidèles, et l'on associe souvent aux cossettes de betteraves des balles, des menues pailles, du foin haché. M. Malpeau a étudié de près la question, montrant que dans ce mode de conservation, les pertes sont plus grandes que lorsqu'on traite des betteraves entières ; l'addition de menues pailles n'a pas été favorable. Ne peut-on pas toutefois expliquer pourquoi l'on réussit à l'ouillage de la ferme permettait de réaliser cette conception.

Dans un silo de betteraves comme dans un silo de pulpes, de fourrages verts, l'air est l'ennemi. Des cossettes fines, bien tassées, se conserveront donc bien ; les substances étrangères (paille, foin, etc.) ne présentent pas d'inconvénient si elles sont saines, puis incorporées à la masse sans vides, c'est donc de la halle propre qu'il faut ajouter ; enfin, comme la betterave peut elle-même apporter des micro-organismes nuisibles, il faut que des racines saines et propres passent par la coupe-racines. Il est évident que l'on conçoit aisément l'addition de lacto-pulpe apportant les ferments lactiques. Une bonne répartition des matières dans le silo, un tassement régulier, une couverture appropriée, achèvent de donner à l'opération son caractère de sécurité. Ajoutons que le hachage des betteraves constitue une pratique de haut intérêt en cas de betteraves gelées.

L. BRÉTIGNÈRE.
(Agriculture Pratique).

L'apoplexie de la vigne

L'on a attribué pendant longtemps l'apoplexie à l'action des vents chauds et violents ; c'est là une erreur qui a été complètement détruite par les travaux de M. Viala, l'éminent professeur de Viticulture ; de M. Ravaz, le si distingué Directeur de l'École d'Agriculture de Montpellier, etc., etc.

Il a été démontré par les travaux des mêmes savants que l'apoplexie était d'origine parasitaire et que le mal provenait d'un champignon se développant à l'intérieur du bois.

L'arsenic a été reconnu comme le seul remède efficace (non contre les souches mortes pour lesquelles il n'y a plus rien à faire) pour les souches malades d'un côté seulement et surtout pour éviter la contagion des pieds encore indemnes.

Nous croyons de notre devoir de signaler à nos lecteurs le traitement le plus approprié pour combattre ce terrible fléau qu'est l'apoplexie. Il faut employer des sels solubles, car il est compréhensible que plus le produit est actif, plus les résultats seront satisfaisants. Etant donné toutefois la difficulté de manier des sels solubles, il vaut mieux acheter des solutions de commerce à base d'arsénite de soude (sel soluble), ces solutions ayant l'avantage de contenir en outre des antiseptiques et des désinfectants.

Le nombre de ces solutions étant assez grand, nous publions ci-dessous une référence locale au sujet de celle qui est la plus répandue dans les départements du Midi où, grâce à elle, la mortalité a presque disparu.

Voici le texte de la référence donnée à la Compagnie Auxiliaire Viticole pour son Apoplexyr, par un de nos adhérents, M. Etienne Toublanc, propriétaire à St-Gérôme :

« Saint-Gérôme, le 13 janvier 1926.

« Monsieur le Directeur,

« Ayant été, par suite de la mortalité considérable des souches de vigne, amené à essayer votre produit « Apoplexyr », je tiens à vous déclarer que les résultats ont été décisifs et surprenants. Ayant traité moi-même deux hectares, l'année dernière, courant février, par beau temps sec, je n'ai constaté à la taille que deux ceps morts, alors que dans un hectare, situé dans le même clos, donc même terrain, même exposition, laissé sans traitement comme témoin, plus de deux cents ceps de vigne sont complètement perdus. L'année précédente dans ces trois hectares, la mortalité était la même partout.

« Enfin et cela pour les hésitants, la manipulation de votre produit est sans danger, car pas une minute je n'ai été incommodé.

« Ci-joint vous trouverez les commandes pour cette année.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

« Signé : TOUBLANC. »

« Inutile d'ajouter que je vous permets de publier mon attestation. »

« Inutile aussi de dire que cette référence se passe de tout commentaire.

M. R.

Déclarations ministérielles au sujet du prix du pain

Le ministre a fait vendredi, à propos de la baisse des farines, les déclarations suivantes : « A la fin du mois de juillet, le pain valait 2 fr. 80 et l'on pouvait redouter une nouvelle hausse qui semblait devoir être la conséquence du taux très élevé de la livre et de nos besoins en blés étrangers. Notre récolte indigène s'annonçait, en effet, déjà comme assez sérieusement déficitaire ; on prévoyait qu'elle atteindrait 75 millions de quintaux au lieu de 90 millions en 1925. Après les moissons et les premiers battages, on comprit que ces prévisions étaient trop optimistes et des résultats obtenus dans les différents départements, on devait conclure que nous récolterions seulement 67 millions de quintaux.

« Pour éviter la hausse, il fallait donc réduire le plus possible nos besoins en blé exotique. Dans ce but, le taux d'extraction de la farine fut augmenté de 2 % ; l'incorporation de 10 % de succédanés fut maintenue, obligatoire pour toute la campagne. Mais ces mesures n'auraient pas donné un résultat aussi favorable que celui que nous constatons actuellement, sans l'amélioration de la valeur du franc e. sans le remboursement partiel du droit de douane.

« D'ailleurs, un élément défavorable entrainait en jeu : la grève anglaise, qui a eu pour conséquence une élévation sérieuse des prix du fret, majorant en quelques jours de 15 francs le prix du quintal de blé étranger.

« Le prix du pain, sous l'influence des mesures prises, est resté toujours inférieur à 2 fr. 80 ; il sera prochainement à 2 fr. 60. Sera-t-il maintenu aux cours actuels et pourrions-nous enregistrer une nouvelle baisse ? Cela dépend des récoltes de l'hémisphère sud : Australie, Argentine, qui seront faites prochainement ; de l'amélioration de la situation du marché des frets et surtout de la valeur de notre monnaie. J'espère que ces divers éléments ne joueront pas contre nous, mais, s'ils étaient trop favorables, j'aurais à me préoccuper de la situation du marché intérieur et à voir alors ce qu'il y aurait lieu de faire pour garder à notre blé un cours normal de façon à ne point décourager la production. »

LETTRE DE M. MAURICE SARRAUT, président du Groupe viticole du Sénat, à M. le Ministre du Commerce

Toulouse, le 4 octobre.

Monsieur le Ministre,

A deux reprises différentes, en ces jours derniers, votre administration a communiqué à la presse des notes relatives à la hausse du prix des vins. L'habile rédaction de ces notes, leur caractère tendancieux, ont d'autant plus frappé les viticulteurs méridionaux que ces notes se présentaient avec l'estampille de votre ministère. Les viticulteurs ne se sont pas trompés sur le sentiment qui les dictait et ils ont reconnu dans ces notes un écho de la campagne depuis longtemps menée par certains organismes commerciaux contre la viticulture et qui ont, d'ailleurs, trouvé souvent, lorsque de graves questions se sont posées, notamment au moment de la discussion des tarifs douaniers, un écho complaisant dans certains de vos services.

Je voudrais bien, dans cette lettre que je vous adresse, me permettre de vous mettre en garde contre une campagne qui serait vraiment injustifiée. Il est une affirmation que je puis vous apporter tout d'abord, sans crainte d'être démenti par qui que ce soit parmi les viticulteurs : c'est qu'aucun, parmi eux, ne souhaite le « vin cher ». Ils s'en sont expliqués bien des fois. Ils savent que les hauts prix du vin sont un obstacle à la consommation, et comme dans certaines années, l'abondance de leurs récoltes les contraint à chercher partout des débouchés, je vous affirme que, dans l'immense majorité, ils souhaitent et ils désirent que le vin reste abordable pour toutes les bourses.

Mais cependant, il faudrait, de bonne foi, se rendre compte de la situation telle qu'elle se présente cette année. La hausse du prix du vin est amplement justifiée par le déficit de la récolte dans toutes les régions viticoles, le Midi compris, où, jusqu'à la veille de la vendange, commerçants et producteurs escomptaient cependant une récolte normale à peine inférieure à celle de 1925. Au moment où je vous écris, les vendanges ne sont pas encore terminées. Mais de tous les échos qui m'arrivent de la région méridionale, il résulte que le déficit de la récolte sera d'au moins 25 % par rapport à celle de 1925. Cette dernière récolte, pour les quatre départements du Midi grands producteurs, a été de 29.574.516 hectolitres. La diminution serait par conséquent de 7 à 8 millions d'hectolitres rien que pour les quatre départements. Dans les autres régions viticoles, le déficit est également généralement constaté, si bien que l'on prévoit une récolte totale pouvant osciller entre 45 ou 50 millions d'hectolitres environ, au lieu de 62.750.000 en 1925. Je le répète, ces chiffres ne sont pas certains, puisque la récolte n'est pas encore complètement recueillie.

Je vous signale qu'à la veille des vendanges, les vins avaient atteint 13 francs et 13 fr. 50 le degré hectolitre.

Quelle conséquence peut-on tirer de ce qui précède ? C'est d'abord que le prix de revient des vins de 1926 sera beaucoup

plus élevé que celui des vins de 1925, puisque les frais d'exploitation se sont accrues dans des conditions exceptionnellement importantes ; voici quelques chiffres qui vous le démontreront :

Les fourrages, qui se vendaient en juillet dernier de 30 à 35 francs les 100 kilos départ, se vendent actuellement 45 et 50 francs suivant provenance.

Pour les engrais, le sulfate d'ammoniaque ordinaire, vendu au mois d'août 1925, 111 francs les 100 kilos, et en 1926, 145 francs, cote actuellement, septembre 1926, 197 francs les 100 kilos.

Les superphosphates minéraux, dosage 14 %, vendus en octobre 1925 19 fr. 50 les 100 kilos, sont cotés 33 fr. 75 sur octobre 1926.

Les sels de potasse ont subi une augmentation de prix moins importante, mais cependant sensible, de 48 francs à 59 fr. 50 les 100 kilos, pour le chlorure de potassium, pour un dosage garanti de 48 % de potasse pure.

Le prix du sulfate de cuivre est passé de 237 francs les 100 kilos pour les menus cristaux, en novembre 1925, à 386 fr. 50 en septembre 1926 ; le prix des sulfures a plus que doublé.

Les salaires du personnel se sont, eux-mêmes, notablement accrus. On a payé dans beaucoup de régions cette année les vendangeurs 30 francs par jour.

Quant aux impôts, voici encore quelques chiffres :

Les impôts payés par les seuls agriculteurs subiraient en 1927, conformément aux dispositions de l'article 23 de la loi du 3 août 1926, des augmentations considérables.

Pour la détermination de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, la valeur locative qui est la base sera majorée uniformément de 75 % et le taux porté de 12 à 18 %. Le vigneron imposé sur un revenu net de 1.000 francs qui a payé, en 1926, pour la seule part de l'Etat, 130 francs, sera taxé en 1927 sur un revenu net de 1.750 francs, et au taux de 18 %, paiera 315 francs, soit une augmentation de 162,5 %.

Pour le bénéfice de l'exploitation agricole, la base du calcul de l'impôt n'est pas modifiée en ce qui concerne les vignes, mais le taux en est porté de 7,20 à 12 %, c'est-à-dire que celui qui aura payé, en 1926, 72 francs, paiera 120 francs en 1927, soit une augmentation de 66,6 %.

En résumé, les frais d'exploitation se sont augmentés de 25 à 30 %.

Quant aux charges qui grèvent le vin, de la production, à Béziers ou Narbonne, à la vente au commerce de détail à Paris, évaluées à 73 francs au 1^{er} janvier 1926 et à 76 francs en juillet dernier, sont passées aujourd'hui à 96 francs par hectolitre, à la suite de l'augmentation des droits de circulation, des tarifs de transports et des impôts qui frappent le commerce des boissons et ce commerce ne manquera pas de récupérer sur le consommateur cette augmentation de frais : il ne saurait, d'ailleurs, faire autrement.

Tous ces faits sont incontestables. Mais, malheureusement, dans les notes qui sont communiquées par le ministère du Commerce, ils sont passés sous silence ; si bien que l'opinion peut croire qu'on se trouve en présence d'une manœuvre des producteurs tendant à élever artificiellement le prix de leur produit. Il est compréhensible que certains commerçants, en présence de la crainte que peuvent leur inspirer la restriction de la consommation et, par voie de conséquence, une diminution de leur chiffre d'affaires et de leur propre bénéfice, escomptent d'une campagne menée contre les producteurs une intervention de l'Etat, et, par exemple, préparent les voies de l'abaissement des tarifs douaniers et de l'invasion du marché français par les vins exotiques de toutes provenances. Mais il ne saurait vous échapper, Monsieur le Ministre, toute l'injustice qu'il y aurait, de la part de votre administration, à couvrir de son pavillon une pareille manœuvre.

Je crois vous avoir démontré dans ce qui précède que la hausse du vin est due à des circonstances économiques exceptionnelles en même temps qu'au poids des charges de toute nature, dont les charges de l'impôt, qui viennent majorer le prix du vin. Serait-il juste que le producteur eût à les supporter ? Serait-il juste qu'ayant une récolte réduite, il dut la vendre à vil prix, car si vous prenez les statistiques des domaines viticoles ruraux, vous vous apercevrez que l'immense majorité des viticulteurs est constituée par de tout petits propriétaires, par des récoltants dont la production n'excède pas 50 hectolitres. J'ai tout confiance dans vos sentiments d'absolue loyauté, comme aussi dans la pénétration de votre esprit, pour douter de l'accueil que vous voudrez bien réserver à ma lettre. Elle n'est pas une réclamation électorale ; je ne la publie pas dans les journaux. Vous me connaissez assez pour savoir combien je suis au-dessus de tout cela. Je vous donne mon sentiment très net et très ferme. Je comprends parfaitement et j'approuve toute la campagne poursuivie par le gouvernement, en vue de remédier à la cherté de la vie. Mais je comprendrais mal que, par des informations tendancieuses, inexactes, erronées, ne faisant apparaître aux yeux du public qu'un aspect de la question, on incite celui-ci à voir dans les viticulteurs des spéculateurs à la hausse et des requins qui essaient de s'enrichir sur le dos du consommateur. C'est faux, archi-faux ! et je vous l'affirme.

Je conclus en vous demandant de bien vouloir veiller à ce que des notes du genre de celles qui ont été publiées et qui sont de nature à porter à la viticulture un préjudice moral considérable et à atteindre dans leur dignité près de cinq millions de citoyens français, ne paraissent pas avec

Pestampille du ministère du Commerce. Je vous assure que cela vaut mieux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Président du Groupe viticole du Sénat, Maurice SARRAUT.

SEMENCES SELECTIONNÉES DE POMMES DE TERRE

Nous prévenons nos adhérents que nous tenons à leur disposition dès maintenant, pour livraison après les gelées, c'est-à-dire en février-mars, les variétés de plants suivants : Rosa, Ronde jaune, Jaune longue de Hollande, Early rose, Belle de Juillet, Populaire, Industrie, Andra, Safran, Esterlingen, Idéale, Reed Star, Etoile du Nord, Prolifique des Flandres, aux prix de 145 à 155 francs environ, aux 100 kilos, brut, logé départ Nord.

Nous croyons devoir les aviser qu'ils ont le plus grand intérêt à passer leurs commandes le plus tôt possible, pour être assurés des prix actuels et des conditions rapides de la livraison, dès la fin des gelées ; les commandes devant être satisfaites d'après l'ordre de leur arrivée.

Disponibles également : graines sélectionnées toutes variétés betteraves, trèfles, luzernes, etc...

QUELQUES EXTRAITS DE BROCHURES ET D'ARTICLES

L'Emploi de l'Acide Sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes.

DE M. R. BARATE.

ACTION SUR LES SOLS.

L'action de l'acide sulfurique dilué sur les composés azotés, phosphatés et potassiques des sols n'est pas encore précisée. Toutefois, on sait que la fertilisation par les solutions acidulées se traduit par un accroissement de récolte. Cette action fertilisante est encore très marquée sur diverses cultures qui suivent immédiatement la céréale traitée, comme les raves ou le trèfle violet.

ACTION SUR LES HERBES.

L'acide sulfurique n'est pas toxique ; c'est un déshydratant. Il agit d'autant plus que les organes touchés sont plus jeunes, plus tendres, plus gorgés d'eau. De même, l'action est d'autant plus nette et plus prompte que l'évaporation de la solution acide est plus rapide, grâce à un air sec, chaud, agité, éclairé.

Après 1.600 litres à l'hectare de solution à 8 ou 10 % d'acide à 65 degrés, les brûlures sont rapides sur diverses mauvaises herbes, comme la renouée des champs, la mourarde, la ravenelle, les matricaires, le liseron, la repouë, la luzerne apiculée, toutes plantes qui, à l'état jeune, ont des feuilles étalées, molles, assez faciles à mouiller, avec bourgeon terminal bien apparent à la surface du sol.

Par arrosages copieux, d'autres mauvaises herbes, plus résistantes, sont détruites avec un dosage de 10 à 12 et 14 % ; coquelicot, aiguille, bleuet, bourrache, nielle, vesces et gesses sauvages. L'action est d'autant plus marquée que l'on opère sur des herbes plus jeunes, à condition toutefois, qu'elles soient sorties et bien apparentes.

Les feuilles des chardons (*Cirsium arvense*), disposées en rosettes, sont fortement brûlées et l'action corrosive atteint même un peu la tige souterraine. Dans ces conditions, au lieu de produire trois ou quatre rameaux, comme cela se présente après écharbonnage, la mauvaise plante émet seulement, avec beaucoup de retard, une tige mince qui ne fleurit pas et ne dépasse guère, à la moisson, la hauteur des tiges de céréales.

Parmi les herbes qui résistent au traitement, il faut citer le muscardi, l'ail et autres plantes à bulbes, ainsi que diverses graminées nuisibles : avoine à cha-pelet, chiendent, agrostis rampant, vulpin des champs, ivraie, folle avoine.

ACTION SUR LES CÉRÉALES.

Malgré les apparences fâcheuses qui suivent immédiatement l'épandage, il ne faut pas montrer trop d'inquiétude ni se hâter de conclure. En effet, les céréales à feuilles lissées, érigées, couvertes de cunine, dont l'épi est caché au centre d'un fourreau, souffrent peu du traitement. Les racines, restées intactes, ont vite réparé le retard causé par une sorte de pincement. L'acide peut brûler et blanchir deux ou trois feuilles extérieures sur les cinq ou six que présente chaque pied de céréale à l'époque du traitement. Mais, au bout d'une quinzaine de jours, la plante repart vigoureusement, verte ; elle produit des tiges solides et des épis pleins.

La maturité des céréales traitées à l'acide est retardée de quelques jours et la paille s'allonge dans la quinzaine qui précède la moisson. Le retard dans la montée du froment diminue la verse. Quand le traitement est effectué assez tôt, la récolte en paille n'est en rien modifiée. Au contraire, les traitements trop tardifs réduisent la hauteur des tiges. Le nitrate de soude agit bien après sulfatage.

Les grains, plus abondants, sont gros, sans mélange de mauvaises graines, ce qui augmente encore la valeur marchande de la récolte.

Du reste, en empêchant les herbes adventices de grainer, les traitements à l'acide répétés pendant plusieurs années, contribuent de la façon la plus efficace au nettoyage permanent du sol.

EPOQUE DU TRAITEMENT

D'ordinaire, à l'époque du sulfatage, les blés, seigles ou avoines d'hiver ont des feuilles de 10 à 12 centimètres de longueur, au nombre de cinq ou six feuilles par pied ; l'oeil est encore bien enterré, mais les feuilles sont déjà recouvertes de l'enduit cireux qui les rend peu mouillables et très résistantes. Le sol est encore bien apparent et les herbes à détruire n'ont que deux ou trois feuilles peu développées et non cachées sous les feuilles du blé.

C'est surtout l'apparition des herbes à détruire qui fixe l'époque du sulfatage.

Dans le Sud-Ouest, les traitements d'hiver s'échelonnent du 15 janvier au 15 mars. Dans le Centre, la période du 1^{er} mars au 15 avril est préférée.

DOSAGE

Quantités exprimées en volume

Ce qui signifie par exemple pour la dose dix pour cent (90 litres d'eau et 10 litres d'acide à 65 degrés) :

Pour les Avoines, 5 pour cent environ.

Pour les Blés, 10, 12 ou 14 pour cent, suivant la quantité d'herbes à détruire ou l'époque à laquelle on exécute le travail.

Polices d'Assurances contre les Accidents agricoles

Contractées par la Compagnie LE ZENITH au profit de nos adhérents

Nous apprenons, au moment de mettre notre Bulletin sous presse, que des agents de certaines compagnies rivales du « Zénith » font courir des bruits malintentionnés sur la situation de cette Compagnie avec laquelle le Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure a conclu une entente, réservant à ses seuls adhérents des conditions estimées par nous très rationnelles et très avantageuses. Nous affirmons que tous les règlements faits jusqu'ici par la Cie « Le Zénith » et portés à notre connaissance, ont été faits en conformité de nos accords. Nous venons encore de renforcer notre convention en mettant le taux des primes annuelles au niveau des prix officiels des salaires arrêtés par la Préfecture de la Loire-Inférieure. L'augmentation de ces prix de journées formant la base des règlements à établir en cas d'accidents ressort en moyenne à 23 %. Ni les Compagnies d'assurances ni les assurés n'ont à intervenir dans cette évaluation prise après consultation d'une Commission nommée par le Préfet et fonctionnant sous sa présidence.

Il est possible qu'une modification soit apportée prochainement dans la constitution sociale de la Cie « Le Zénith ». Il est plus que probable que si cette modification est adoptée par les actionnaires des Compagnies intéressées, les assurés du « Zénith » retireront de l'entente actuellement à l'étude un supplément de garanties, si tant est qu'ils en eussent besoin dans l'état actuel.

Nos adhérents peuvent donc se rassurer sur la validité et la solidité des engagements pris vis-à-vis d'eux par la Compagnie « Le Zénith ».

PRAIRIES ÉPUISEES

Capital foncier improductif

On constate, actuellement, non seulement au point de vue économique, mais aussi au point de vue agricole, les conséquences fâcheuses de la régression de la culture du blé, depuis la guerre.

Cette régression s'est produite sur bien des points, au profit de l'exploitation herbagère, de l'accroissement des surfaces consacrées aux prairies. On a voulu éviter les frais qu'entraîne la culture du blé et, à cause du manque de main-d'œuvre, on a « mis des terres en herbe ». La réduction des avances faites au sol devait fatalement se traduire, d'abord par un rendement moindre, ensuite par un épuiement du sol de la prairie.

Plus que jamais, il importe de ne point laisser s'alonger, s'émauser ou s'affaiblir la puissance productive du sol, de ne point laisser périliter le capital foncier.

Il est des cultivateurs qui hésitent à « retourner » les prairies médiocres, usées et se privent alors d'un produit que leur procureraient les cultures faites sur défrichement. Une prairie ne peut pas être toujours et dans toutes les situations, invariablement d'une durée illimitée. Il arrive un moment où la terre ne rémunère plus suffisamment, parce qu'elle est épuisée. Il est nécessaire de défricher, de soumettre à la culture pendant plusieurs années, pour rétablir ensuite la prairie sur le même terrain, sans oublier les transformations qui peuvent s'imposer, dans l'assolement, suivant les circonstances économiques.

Il est possible de conclure, à cet égard, les opinions, en apparence contradictoires, des agriculteurs. Il est incontestable que lorsqu'une prairie est complètement usée, quand on l'a laissée sans soins d'entretien et sans fumure, il devient impossible, économiquement, de la régénérer. Dans ce cas, le défrichement s'impose. On peut remédier à l'état d'improductivité du sol et utiliser le stock d'azote que les végétaux ont accumulé. Mais pour que le défrichement soit fait à bon escient, il est essentiel de bien connaître le sol. Lorsque les éléments minéraux sont en quantité suffisante, il y a lieu d'effectuer des façons profondes pour permettre aux cultures ultérieures d'en bénéficier.

(A suivre.)

Marché Mondial des Grains

Du « Corn Trade News » du 10 novembre

BLE. — Ce sont surtout les facteurs baissiers du marché qui se sont imposés à l'attention dans la dernière huitaine — ce qui ne veut pas dire que l'influence des éléments de fermeté ait été négligeable.

Au premier rang des facteurs de baisse il faut mentionner les perspectives d'arrangement du conflit minier et de baisse des prix caf par conséquent ; on se rendra compte de l'importance de ce point, si l'on songe que le fret Galveston-Liverpool s'est élevé à 10 sh. 6 d. par quarter, alors que le cours normal est de 3 sh. Vient ensuite la situation des récoltes en Australie et de l'Argentine. La production est en avance d'un mois sur l'an dernier et déjà de nombreux bateaux sont affrétés pour le transport. Le correspondant du C. T. N. à Sydney évalue l'excédent à 12 millions 500.000 quarters, mais certains négociants et chargés de mission ont un avis qui est plus important. On doit cependant tenir compte d'une maturité hâtive dans les Nouvelles Galles du Sud, qui diminue le rendement. L'excédent argentin est évalué par le correspondant du C. T. N. à Buenos-Ayres à 4 millions de tonnes et, là aussi, la récolte est précocée. Les dernières nouvelles annonçaient des gelées dans la Pampa, ce qui a poussé les cours. On ne peut que répéter, en présence de ces évaluations, que si elles se trouvent justifiées, non seulement l'approvisionnement est assuré, mais qu'il y aura à fin juillet un stock à reporter de 20 millions de quarters environ.

Les acheteurs, escomptant ces bonnes nouvelles, se sont tenus à l'écart du marché depuis longtemps, dans la mesure du possible, mais comme ils n'ont pas de stocks il est difficile de supposer que cette réserve durera longtemps : d'où la possibilité, au moment où ils se remettront aux achats, d'une reprise des cours, surtout s'il y avait des déceptions du côté de l'Argentine.

Quantités en mer. — Pour l'Angleterre, 1.155.000 quarters contre la semaine précédente 1.136.000 et il y a un an 1.071.000 ; pour le Continent, 2.960.000 contre 3.104.000 et 2.680.000 ; à ordre, 635.000 contre 485.000 et 682.000. Total 4.750.000 (10.355.000 quintaux) contre la semaine précédente 4.725.000 (10.300.000 quintaux) et l'an passé 4.433.000 (9.665.000 quintaux).

LES RECOLTES CÉRÉALES

Nous continuons à assister à la dégringolade de la livre. Nous l'avons laissée, il y a quinze jours, aux environs de 148. Elle ne valait plus, ce matin 19 novembre que 138. Cette baisse favorise les importations de blés étrangers, qui coûtent sensiblement moins que les blés indigènes. C'est ainsi qu'on nous signale des achats revenant à fr. 185, caf.

Les détenteurs de blés indigènes ne trouvent guère d'acheteurs devant eux, à l'exception de petits meuniers ayant une clientèle fidèle dans leur rayon immédiat et qui emploient les blés de ce même rayon, bien que d'aucuns, mieux desservis par la proximité d'une gare de chemin de fer, s'approvisionnent dans les ports d'importation en blés mis en revente à leur arrivée.

Le marché réglementé de la Bourse de Paris cotait hier, sur les diverses époques, de novembre aux 4 de mars, de fr. 196 à 197. Le terme éloigné, étant plutôt moins cher que le rapproché. Devant cette abstention systématique des gros acheteurs qui ne permet plus d'asseoir un cours sensiblement exact sur un ensemble d'affaires assez rondes, nous nous abstiendrons encore cette fois de donner, dans notre tableau spécial des céréales de pays, un prix qui pourrait être considéré par nos lecteurs comme le résultat d'affaires sérieuses traitées sur notre marché.

Si toutefois nous apprenions, d'ici le tirage de ce bulletin, qu'il ait été traité des affaires intéressantes par leur volume et les prix pratiqués nous ajouterions une note à cette revue de quinzaine.

Du Bulletin des Halles du mercredi 17 novembre :

Nous avons eu cette semaine de nouvelles averses, plutôt légères et d'assez courte durée, et la température est restée douce. Aussi, les travaux, vigoureusement poursuivis, n'ont pas été compromis. Bien, au contraire, les conditions atmosphériques les ont favorisées presque en tous milieux, et ainsi une bonne partie du retard des labours, des fumures, des ensemencements, a pu être rattrapé. On supposait naguère que le froid deviendrait bien vite rigoureux et qu'il ferait dans le courant de novembre plus ou moins obstacle à l'établissement des emblavures. Il n'en est rien fort heureusement. Les agriculteurs, bénéficiant de l'été de la saint Martin, ont accordé, en bons praticiens, la préférence aux escourgeons et aux avoines, sachant bien que ces grains habitués ne supportent pas aussi bien que le blé et le seigle, les semis tardifs, et aussi l'excès d'humidité, que l'on constate aujourd'hui dans beaucoup de terrains de faible perméabilité. Cependant le blé et le seigle n'ont pas été précisément négligés et sur maintes des parcelles

les qui leur sont réservées dans l'ordre des assèlements leur répartition s'est faite régulièrement. On va certainement activer le plus possible encore leurs ensemencements, si, bien entendu, de brusques et fâcheux phénomènes atmosphériques ne se manifestent pas d'ici quelques jours. N'empêche que d'ores et déjà, le ciel aidant, nous pouvons avoir la certitude que le déficit des superficies emblavées ne sera pas aussi grave que la longue sécheresse de l'été l'avait fait craindre. Nous espérons, d'autre part, qu'une plus copieuse fumure organique et chimique nous permettra de compenser la petite diminution du nombre d'hectares que fera sans doute apparaître la prochaine statistique du ministère de l'Agriculture. Il serait vraiment fâcheux que la nouvelle propagande en faveur des semences sélectionnées, organisée à la fois par les services officiels et par des groupements libres, n'aboutisse pas à une amélioration appréciable de nos rendements. Les premiers ensemencements en toutes céréales lèvent bien, de façon régulière. Et la température favorise incontestablement la germination des grains qui viennent à peine d'être ensemencés. M. le ministre de l'Agriculture a fait connaître, dans un communiqué, que ses actives négociations auprès des grands fabricants d'engrais avaient abouti, qu'il avait par conséquent obtenu des réductions de prix sur les scories de déphosphorisation, du sulfate d'ammoniaque et autres matières fertilisantes pour les livraisons de novembre et de décembre. Voilà de la bonne politique agricole. Il faut souhaiter que les fermiers en profitent, car si vigoureux qu'ait été leurs efforts depuis environ un mois, il leur reste bien des terres à préparer en vue de la culture du froment.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — Assistance moyenne. Le nombre des agriculteurs des environs de Paris s'est toutefois un peu accru dans l'après-midi, ce qui indique que les gros travaux de la campagne d'automne sont terminés dans maintes exploitations. Les affaires s'engagent plus facilement, les offres étant moins parcimonieuses qu'en ces dernières semaines. Les conditions atmosphériques étant devenues favorables aux nouvelles emblavures, on escompte une accentuation progressive des offres. Il y a une reprise des batages un peu partout. La tendance des cours est généralement calme, notamment sur les blés de toutes provenances et sur les orges de brasserie.

BLE. — Les dernières nouvelles reçues de l'Amérique du Sud laissent entendre que les rendements en blés seront satisfaisants dans la plupart des centres d'exploitation de la République Argentine et de l'Uruguay, où l'on commençaera très prochainement la moisson. Si les bonnes perspectives sont confirmées, on peut s'attendre à une diminution appréciable des cours du blé sur les marchés extérieurs, diminution qui ne manquera pas d'influencer les prix pratiqués sur nos marchés réglementés et sur les marchés libres. Dans certains groupements, on fait preuve d'hostilité à l'égard du ministre de l'Agriculture qui a cru devoir abaisser le droit de douane, et c'est l'abrogation du décret relatif au remboursement partiel des droits de douane que revendiquent les dits groupements. Mais peut-on revenir si vite sur une mesure, considérée comme insuffisante par ailleurs, dont l'influence ne se fait réellement sentir que depuis une huitaine de jours ? En présence de la médiocrité de la dernière récolte frontrière, il importe dans l'intérêt supérieur du pays que des approvisionnement importants soient constitués dans les minoteries ou les entrepôts publics. La baisse du blé aura pour effet d'améliorer, au profit de l'agriculture et de l'élevage, les prix de vente de maints articles qui les intéressent particulièrement, à commencer par les engrais et les issues de mouture. Il y a lieu de faire observer que ce n'est que dans quelques jours que la consommation citadine bénéficiera de la diminution de la taxe officielle du pain, justifiée par l'amélioration du change, par le recul des cours du blé déjà constaté la semaine dernière. On nous dit que beaucoup de cultivateurs se plaignent d'avoir suivi à la lettre certains conseils ; ils n'ont pas vendu dans l'espoir de plus hauts prix, et c'est la baisse qu'ils envisagent ! Les offres constatées sur divers marchés des départements et aujourd'hui sur le marché libre hebdomadaire, se ressentent quelque peu de ce mécontentement. La demande de la minoterie n'est pas cependant très pressée. On a traité en disponible, départ : Blés de Beauce et Orléanais 207 à 208. Touraine, Poitou, Vienne 214 à 216. Berry, Indre et Cher 213 à 215. Bourbonnais, Nivernais, Auvergne 220 à 222. Sarthe et Mayenne 210 à 213. Anjou, Loire-Inférieure, Vendée 213 à 215. Normandie, Oise, Manche, Seine-Inférieure 209 à 212. Eure 209 à 210. Yonne, Côte-d'Or 208 à 210. Aube, Marne, Seine-et-Marne 209 à 210. Oise, Aisne, Somme, Ardennes 206 à 208. Bretagne 214 à 216. Les opérations relatives aux blés des Etats-Unis et du Canada, et aussi de la République Argentine, présentent aujourd'hui encore un peu d'activité ; mais elles intéressent surtout les minoteries de premier ordre, et notamment celles de Paris et de l'Est. Dans l'après-midi, il n'a plus guère été question des blés exotiques, en présence de la baisse accentuée des blés indigènes. Mais d'une façon générale, les opérations se sont engagées très difficilement vers la fin de l'après-midi.

SONS ET ISSUES. — La demande s'accroît peu à peu, pour les raisons que nous avons déjà expliquées. On peut supposer qu'elle s'accroîtra de façon notable si les conditions de la meunerie répondent bien aux souhaits de l'élevage, qui, on le sait, n'a pas en surabondance, des matières fourragères. Les offres pourtant n'ont pas progressé, surtout au point de vue de certaines qualités de recoupettes. Les remoulages n'abondent point. Les besoins sont assez importants en Normandie et dans tout l'Ouest. Nous notons les prix suivants, pratiqués dans l'après-midi : Sons gros en disponible 90 à 92, en livrable sur les 4 et 6 mois de décembre 93 à 95. Sons ordinaires en disponible 87 à 89, en livrable 91 à 93. Recoupettes fines en disponible 87 à 89, en livrable 91 à 93. Comme précédemment, il n'est pas question de recoupettes grosses. Quant aux remoulages, leurs prix varient, en disponible et livrable, de 110 à 120, suivant qualité et blancheur. Les très belles qualités font absolument défaut.

SEIGLES. — Après une résistance accentuée, les prix n'ont pas tardé à fléchir, sans que les offres de la culture aient sérieusement progressé. Il ne pouvait en être autrement d'ailleurs, avec la dépression constatée dans les cotations du blé. Si on avait maintenu les hauts prix du seigle indigène, on aurait favorisé l'importation. Or, on sait qu'il y a des stocks d'une certaine importance en plusieurs pays d'Europe, et principalement en Pologne. Seigles de Beauce, Gâtinais, Sologne, Touraine 168 à 170. Berry, Limousin, Poitou, Plateau Central 163 à 170. Brie et Champagne 167 à 168. Bretagne et Normandie 164 à 165.

AVOINES. — Maints marchés de gros centres de production ont, cette semaine, présenté une assez grande activité, et les offres s'y sont quelque peu accrues. Aussi les affaires se ressentent-elles sur notre place de cette légère amélioration, qui s'accroît probablement dès que les ensemencements seront terminés. Les besoins de la graineterie restent élevés, la consommation étant active en région parisienne, comme dans toutes les villes qui possèdent une cavalerie importante, civile ou militaire. Le fêchissement des cours se trouve ainsi atténué. Les avoines d'Algérie ne sont pas en cause ; d'ailleurs les stocks possédés par les colons et les négociants sont, paraît-il, à peine suffisants pour satisfaire aux besoins de la colonie. Les offres relatives aux provenances diverses de Bretagne sont plutôt restreintes, et déjà les excédents de la récolte ont en partie négociés. Par contre, celles concernant les grises de printemps et les blanches et jaunes de la région septentrionale permettent d'excellentes transactions. Nous ajouterons que les livraisons sur Paris et les environs s'exécutent de façon normale. On a traité sur les bases suivantes, aux 100 kilos, en disponible, départ : Avoines grises de Beauce, Eure et Brie 119 à 120. Avoines grises d'hiver du Poitou, du Berry, des Charentes et autres provenances 129 à 130. Avoines noires du Centre et de Touraine 123 à 124. Blanches et jaunes, mélangées des cinq départements du Nord 118 à 119. Ligowo de Brie et environs de Paris 119 à 121. Grises de Bretagne 127 à 129. Noires de Bretagne 123 à 126. Bigarrées de Bretagne 120 à 124.

ORGES ET ESCOURGEONS. — Affaires calmes en toutes provenances, d'orges et d'escourgeons pour la brasserie. Pour les orges de mouture, les prix varient de 143 à 145, suivant qualité et provenances.

SARRASIN. — Les offres sont de toute façon bien plus appréciables qu'aux deux ou trois précédentes réunions, mais elles concernent principalement les provenances de Bretagne. Néanmoins, il y a une certaine amélioration des affaires en provenances de la Normandie, si parcimonieusement offertes jusqu'ici. Les provenances du Limousin font encore défaut ; il semble bien difficile que la production de 1926 soit complètement absorbée par les régions du Sud-Est et du Midi, malgré une certaine extension de l'élevage des oiseaux de basse-cour. On tient aux 100 kilos, départ, en marchandise disponible : sarrasin de Bretagne 171 à 172, de Normandie 172 à 174, en qualité saine, loyale et marchande.

GRAINES FOURRAGERES. — La réunion d'Angers n'a pas modifié de façon apparente la physionomie du marché des graines fourragères ; la culture ayant hésité à faire de nouvelles concessions, les affaires y ont été difficiles. Il y a eu là aussi de grands écarts, en raison des différences de qualité, fortement accusées, même pour des marchandises d'un même rayon de production. Sur notre place, l'amélioration était assez grande dans la matinée jusqu'à midi, mais il y a eu beaucoup d'hésitation à s'engager aux prix demandés. Le marasme a persisté dans l'après-midi. La plupart des courtiers n'avaient que de bien petits lots à offrir. L'offre est restreinte et la demande médiocrement pressée. Nous pouvons, après contrôle, indiquer les prix suivants : Trèfle violet à gros grain de la Sarthe 1.250 à 1.350. Qualités courantes du Poitou, Berry, Beauce, etc., 1.150 à 1.250.

Belle qualité de Bretagne 1.250 à 1.350. Trèfle hybride 1.000 à 1.800 suivant qualité et pureté. Trèfle jaune des Sables 900 à 1.100. Trèfle blanc 1.200 à 1.500. Luzerne décussée de Provence qualité ordinaire 1.200 à 1.300. Qualité extra 1.350 à 1.400. Luzerne nature du Midi 1.000 à 1.150. Luzerne de Pays (Centre-Ouest) 1.100 à 1.250.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement
GRAINS ET FARINES

Nantes, le 19 novembre 1926.

PREX DES 100 KILOS	
1926	Non coté
Froment	164 à 165
Seigle	125 à 130
Avoine	140 à 150
Orge mouture	140 à 150
Orge brasserie	170 à 175
Sarrasin	170 à 175
Son	140 à 105
Fèves	140 à 105
Farine	140 à 105

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	200 à 250
Paille	95 à 105
Foin, les 500 k. en ville ..	280 à 300
Paille	135 à 145

VINS

Nous ne pouvons que répéter la note que nous donnions dans notre dernier bulletin, à savoir la difficulté qu'il y aurait à relever des prix courants, par suite de la rareté de la marchandise et des hauts prix payés dès le début. La qualité sera évidemment excellente.

Tout se présente donc pour le mieux pour le maintien des prix que nous avons précédemment indiqués, prix qui ne sont pas cependant sans refroidir quelque peu et les acheteurs intermédiaires et les consommateurs.

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récote 1926	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	900 à 1000
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	800 à 850
Muscadet 2 ^e ch., ..	750 à 800
Gros-plant 1 ^{er} ch., ..	500 à 550
Gros-plant 2 ^e ch., ..	400 à 450

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 8 novembre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Temps pluvieux avec éclaircies. Température lourde. De ce fait, la boucherie se montre extrêmement prudente dans ses achats. Les arrivages d'animaux étaient quelque peu chargés.

GROS BETAIL. — Amenés : Bœufs 3.940 ; vaches 2.050 ; taureaux 435 ; soit un total de 6.425 contre 4.550 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 825 gros bovins contre 1.124.

La vente a été mauvaise devant la surabondance de la marchandise. Les bons animaux ont perdu deux sous par livre, tandis que l'entre-deux, délaissé, a dû abandonner quatre et même cinq sous.

VEAUX. — Amenés 2.353 contre 1.528 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 219 contre 456.

Les arrivages excessifs ont naturellement pesé sur le marché et les besoins étant limités, il a fallu céder de quatre à cinq sous par livre. Le placement des mauvais veaux est redevenu extrêmement pénible.

MOUTONS. — Amenés 22.041 contre 1.680 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.760 contre 2.840.

Vente très calme et plutôt difficile même pour l'entre-deux. Les bons animaux, toujours très rares, ont conservé leur prix, mais les sortes secondaires ont dû abandonner de 5 à 10 francs par tête.

PORCS. — Amenés 2.824 contre 2.244 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.480 contre 1.310.

Vente très calme. Cours maintenus. Les acheteurs ne montrent aucun empressement en ce moment.

Les prix se sont établis ainsi : Porcs maigres extras 9.60 à 9.70 le kilo vif ; porcs maigres de pays 9 à 9.60 ; maigres ordinaires et petite marchandise 8.30 à 8.80 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 9.50 à 9.70 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud, Centre 8.50 à 9.70.

COCHES. — Vente difficile : la cote s'établit entre 6.20 et 7.20.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 18 contre 28 il y a huit jours. Vente calme entre 180 et 280 francs la pièce suivant la grosseur et la qualité.

Paris-La Villette, lundi 8 novembre.

DERNIERE HEURE

Amenés		Inventus	
BŒUFS	3.940	300	
VACHES	2.050	295	
TAUREAUX	435	64	
Totaux	6.425	659	

Vente mauvaise.

VEAUX 2.353 202
Vente mauvaise.

MOUTONS 22.041 2.150
Vente très calme.

PORCS 2.824
Vente calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 50	8 50	6 70	9 90
Vaches	9 50	8 20	6 40	10 10
Taureaux	8 30	7 60	6 70	8 70
Veaux	13 10	10 30	8	14 50
Moutons	15	12 20	10	16 40
Porcs	13 42	10 70	8 72	13 70

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 70	4 76	3 25	6 14
Vaches	5 70	4 59	3 20	6 46
Taureaux	4 98	4 25	3 35	5 41
Veaux	7 80	5 97	4 40	8 70
Moutons	7 30	5 73	4 40	8 53
Porcs	9 40	7 40	6 10	9 60

Paris-La Villette, lundi 15 novembre.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Temps mou. Le débit aux abattoirs est très mauvais, non seulement à cause du temps, mais aussi parce que le public se restreint. La mévente est surtout constatée en charcuterie. Avec cela, les Halles reçoivent de gros contingents de moutons et porcs hollandais.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 3.035 ; vaches 2.100 ; taureaux 373 ; soit un total de 6.408 contre 6.425 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.286 gros bovins contre 825.

La vente a été très mauvaise. Non seulement les arrivages étaient exorbitants, mais encore ces arrivages comportaient une proportion considérable de viande très inférieure et le saucisson. Les bons animaux ont baissé de deux sous par livre, mais l'entre-deux a dû abandonner quatre sous.

VEAUX. — Amenés 2.044 contre 2.353 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 313 contre 210.

Les ressources du marché étaient peu chargées, mais les bons veaux, assez rares, ont pu conserver leur prix. Dans l'entre-deux, au contraire, il a fallu abandonner de trois à quatre sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 19.602 contre 22.041 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.650 contre 1.760.

Vente mauvaise. Les besoins étaient très modérés par suite du débit médiocre aux abattoirs et de la concurrence hollandaise. Très peu de bonne marchandise. Cette dernière a maintenu son prix. Dans l'ensemble, il y a un recul de 5 à 10 francs par tête.

PORCS. — Amenés 3.915 contre 2.824 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.480 contre 1.470.

Vente très mauvaise : arrivages excessifs, concurrence hollandaise et mévente en charcuterie. Il s'est, en conséquence, produit un recul de 20 à 30 francs aux 100 kilos vif. Les porcs gras sont toujours en faveur, mais bien moins demandés qu'avant.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras, 9.30 à 9.40 le kilo vif ; porcs maigres de pays, 8.50 à 9.30 ; maigres ordinaires et petite marchandise, 8 à 8.50 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 8.50 à 9.30 ; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 8 à 9.30.

COCHES. — Vente très mauvaise : la cote s'établit entre 6 et 7 fr.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 15 novembre.

Amenés		Inventus	
BŒUFS	3.935	580	
VACHES	2.100	480	
TAUREAUX	373	70	
Totaux	6.408	1.130	

Vente très mauvaise.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9	8 20	6 40	9 70
Vaches	8 90	7 70	6	9 90
Taureaux	8 10	7 60	6 60	8 40
Veaux	13 30	10 40	8 10	14 60
Moutons	14 80	11 80	9 80	16 30
Porcs	13	10	8	13 28

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

	1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 40	4 59	3 20	6 02
Vaches	5 36	4 31	3	6 34
Taureaux	4 86	4 26	3 30	5 21
Veaux	7 98	6	4 45	8 76
Moutons	7 40	5 66	4 30	8 48
Porcs	9 10	7	5 60	9 30

Marché Talensac

Nantes, le 15 novembre 1926.

Amenés		Inventus		PRIX	
				Plus haut	Plus bas
Bœufs	15	15	4 50	3 50	
Vaches	26	26	4 50	3 50	
Veaux	304	3 4	7 2	6 25	
Moutons	273	2 3	6 70	5 70	
Porcs					

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE NOVEMBRE

Lundi 22 : Saint-Joachim, Saint-Mars-la-Jaille. — Mardi 23 : La Meilleraye, Rouans (Launay), Saint-Sulpice-des-Landes, Vallet, Varades. — Jeudi 25 : Le Loroux-Bottereau, Plessé. — Vendredi 26 : Herbignac, Malville. — Samedi 27 : Herbignac, Malville. — Lundi 29 : Moisdon.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

OFFRES

145. — A vendre, beaux plants de vigne greffés et producteurs directs, recommandés, authentifiés et sélection garantis. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

147. — A vendre, plants de vigne greffés sélectionnés. S'adresser à M. Armand Emeriaud, viticulteur, le Pallet (Loire-Inf.).

152. — A vendre, plants greffés extras : Muscadet, Gros-Plant, Colombar et toutes variétés de l'Ouest ; producteurs directs et greffés ; bois pour greffage ; arbres fruitiers. S'adresser à M. J. Foulon, St-Christophe-la-Couperie (M.-et-L.).

160. — A vendre, baratte normande montée sur pieds, roulements à galets, contenance 55 litres. 200 francs.

161. — A vendre d'occasion, une voiture torpédo Ford, dernier modèle, état neuf. Prix : 15.000 francs.

162. — A louer, à Carquefou, maison 4 pièces, avec jardin de 800 mètres.

163. — A vendre : 1^o poulailler 5 mois, pur trait postier, grande origine ; 2^o taureau et vaches améillantes, bretonnes race pie noire.

164. — A louer, libre de suite, deux beaux terrains fermés, pouvant convenir à jardinier-maraîcher. Proximité d'un tramway.

165. — A louer, pour le 1^{er} novembre prochain, deux beaux terrains fermés, pouvant convenir à jardinier-maraîcher. Proximité d'un tramway.

166. — A vendre, conditions avantageuses : 1^o Poules Leghorn, Minorque, Faverolles, Bress, Rhode-Island adultes ; 2^o Coqs Leghorn et Bresse adultes ; 3^o Chiens fox-terrier.

167. — A vendre : 1^o Joli chien épagneul 2 ans, bon de chasse ; 2^o magnifique Berger d'Alsace, race pure, 4 ans, très bon de garde. (Pédigrés).

168. — A vendre, une vache race nantaise croisée maraichine, âgée de 4 ans, vêlage fin novembre.

169. — A vendre omnibus 4 places, garniture cuir, excellent état, double pooney et harnais bon état.

170. — A vendre, génisse pure race cotentine, née le 3 novembre, parents inscrits au Herd-Book normand.

171. — A vendre cause cessation de chasse, belle chienne bassette, griffonne Vendéenne, 3 ans.

172. — A louer actuellement, une bordure de 4 hectares, avec vigne, brusquement vacante. S'adresser à M. Tartenson, à Souché, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.

173. — A vendre, 1 pressoir à cage pouvant faire 8 barriques, en parfait état, avec maie et fausse-maie en bois.

174. — A vendre : 1^o une très bonne jument de culture, 8 ans ; 2^o poulettes faverolles, 35 fr. pièce ; 3^o Chinchillas 4 mois, 40 fr. pièce.

175. — A louer de suite à Saint-Philbert, près la Trinité-sur-Mer (Morbihan), une ferme de 18 hectares. Conditions avantageuses.

DEMANDES

73. — On demande, pour l'arrondissement de Paimboeuf, ménage, homme jardinier-garde, femme petits travaux. Conditionnel, libre de suite, cherche place, sait soigner les chevaux et ferait travaux d'intérieur.

75. — On demande femme célibataire ou veuve, pour s'occuper d'une petite basse-cour.

76. — On demande en location avec faculté d'achat, ferme de 5 à 10 hectares, avec maison de maître, potager, fruitier, servitudes et bâtiments, située à proximité de Nantes ou station balnéaire.

77. — On demande un pressoir petit modèle en bon état, avec ou sans cage, pouvant faire trois barriques.

78. — On demande à acheter un manège à 1 cheval en bon état de marche.

79. — On demande 1 ou 2 bassets, pas vites, bons broussailleurs, chassant bien le lapin.

80. — Jeune homme sérieux, agriculteur exploitant, expérimenté, prendrait fermes ou propriétés à régir.

81. — Ménage cultivateur, libre de suite, demande place. Mari garde, jardin ; femme basse-cour.

Sulfate de Cuivre

Les détenteurs de cuivre-métal ne semblent pas encore disposés à accepter les conséquences totales de la baisse de la livre, bien qu'ils aient profité largement de la période de hausse. Cette situation rejait sur la fabrication du sulfate de cuivre, qui ne baisse pas dans la proportion espérée. Quel conseil devons-nous donner à nos adhérents ? Acheter ou s'abstenir ? Il nous est bien difficile de nous prononcer aujourd'hui.

Cependant nous pouvons leur offrir aujourd'hui une certaine quantité de sulfate de cuivre à fr. 370 ; nos conditions habituelles et livraison décembre. Cette quantité est assez limitée.

CHAUX POUR L'AGRICULTURE

CHAUX DE MONTJEAN.

Groses chaux en belles pierres blanches 120 »
Chaux menue ou cendre de chaux » »
Chaux agricole mélangée 110 »
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champocé et par 8.000 kilos minimum. Bâchage facultatif... 3 fr. par 1.000 k. Poids de l'hectolitre de grosse chaux : 92 à 95 k. Pureté 90 o/o.

Chaux blutée 125 »
Fleur de chaux blutée 145 »
Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 k. facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois. Livraisons en wagons découverts de 5 tonnes minimum. Bâchage obligatoire... 3 fr. par 1.000 k.

Chaux éteinte pour l'Agriculture

COMPOSITION APPROXIMATIVE

Chaux : 45 %
Oxydes de fer et d'alumine, matières organiques : 10 %
Humidité : 45 %

Livrable sans vente, par wagons complets de 10 tonnes gare Nantes, au prix de 15 fr. la tonne, chargement compris. S'adresser aux usines Brissonneau et Lotz, 1, rue Bellier, Nantes-Doulon.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. minimum

Au cas où les commandes de nos adhérents porteraient sur des marchandises logées en sac de moins de 100 k., nous les prévenons que sans avis préalable nous ferons expédier deux sacs de cette marchandise, cela afin d'obtenir la sortie d'octroi, qui n'est accordée que pour 100 kilos minimum.

PRIX AUX 100 KILOS

sans engagement et sauf variations :

Riz et issues

Riz Madagascar (sacs de 100 k.) mang. 298 »
Riz Saigon N° 1 d° 290 »
d° N° 2 d° 290 »
Brusures de riz extra mang. 264 »
d° N° 1 d° 248 »
d° N° 2 d° 248 »

Issues de riz (sacs de 75 k.) 116 »
Remoulages de fèves mang. 116 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes, — Diminution de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Chantenay.

Tourteaux en farine et divers

Coprah, en pains ou en farine (sacs de 50 kilos) 187 »
Arachides ruissique en farine, extra blanches (sacs de 75 kilos) au cours
Arachides ruissique en farine, blanches (sacs de 75 kilos) 180 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.) 140 »
Manioc en farine (sacs de 50 kil.) 210 »
Cossètes de manioc (sacs de 60 kilos environ) 190 »
Avoine grise de pays (sacs de 50 k.) 171 »
Blé noir (sacs de 100 kil.) 200 »
Mais pour volailles (sacs de 100 k.) 167 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Granulé condensé pour volailles (sacs de 100 kil.) 136 »
Grande Pondeuse (sacs de 100 k.) 141 »
Farine de viande 196 »
Poudre d'os alimentaire 102 »
Farine d'os alimentaire 106 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aliments mélassés

Intensif 50 % mélasse (sacs 75 kil.) 117 »
Son mélassé d° 132 »
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.

Mélasse Say, 80 % mélasse (sacs de 75 kilos) 93 »
Son mélassé Say, 50 % mélasse (sacs de 75 kilos) 110 »
Paille mélassée Say, 50 % mélasse (sacs de 75 kilos) 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gohelins et Pont-d'Ardes.

Aliment complet pour chevaux, 35 % mélasse (sacs de 50 kilos), 106 »
Stéroléine, 50 % mélasse (sacs de 75 kilos) 81 »<

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITE DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

Pépinières et Horticulture réputées Charles
CAILLÉ Aîné, 105, rue de Paris, à Nantes. Fon-
dées en 1780. Offre à prix contre toute con-
currence : lot important arbres fruitiers for-
més et non formés en plein rapport ; pom-
miers à cidre et à couteaux, cerisiers, poiriers,
vignes de table et superbes plans directs pour
vignobles, artichauts, framboisiers, asperges,
etc. Stock considérable. Catalogue franco. Télé-
phone 21-59.

P. FOUGÈRE
Directeur particulier d'Assurances
Transactions Rurales et Commerciales
Quai Duguay-Trouin, 16, au 2^e étage
Téléphone 20-93

LOIRE-INFÉRIEURE

Petite prop. rapp. à 25 km, 6 p., 4 hect.
Prix 65.000 francs.
Prop. à 12 km. Nantes, près rivière, 12 p.,
dépend. 4 hect. Prix 170.000.
Prop. rapp. et agrément, 11 p. bât. d'exploit-
ation, tenue maraîchère 13 hect. bénéf. 35.000.
Prix 325.000 francs.
Prop. à 600 m. tram, 12 p. maison jardinier,
7 hect. Prix à débattre.
Prop. à 10 km. Nantes, 5 p., 5 hect. Prix :
100.000.
Prop. meublée près Nantes et gare, 20 p.,
dépend. 17 hect. prairies, cheptel mort et vif.
Prix 390.000 francs.
Tenue maraîchère, près Erdre, 3 p., 2.000
mq., clos murs. Prix 70.000.
Maison campagne, bord Achenau, 2 p., dé-
pend. 1 hect. Prix 25.000.
Ferme, près Nantes, 16 hect., bon rapport.
Prix 105.000 à déb.

DEPARTEMENTS DIVERS

Prop. entre Niort et Saint-Maixent, vue su-
perbe, 12 p., rapport annuel 15.000, 4 hect.
Prix 150.000.
Domaine rapport, Sud-Ouest, château XII^e
siècle, 13 p., chapelle, 3 fermes, 140 hect. chep-
tel mort et vif, chasse 1.400 hect., pêche. Prix
690.000.
Domaine rapport Sud-Ouest, 4 fermes, 120
hect. bois, terres, prés. Prix 320.000.
Prop. Maine-et-Loire, 200 hect. bois, ferme
59 hect. Prix 600.000.
Près Marais Vendée, 25 hect. Prix 13.700
l'hect. acte en main.
Près-marais Vendée, 42 hect. Prix 6.500 l'hect.
Près-marais Vendée, 55 hect. prix à débattre.
Près-marais Vendée, 110 hect. Prix 10.000
l'hectare.

AU DIAMANT BLEU

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

J. MILLON 5, Place Saint-Pierre - NANTES -
Vente - Achat - Réparations - Transformations

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM Aguesse et Perthuis
AGENCE COMMERCIALE DE L'OUEST
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

MOTEURS ELECTRIQUES

Neufs et Occasion - Réparations

A. GOHAUD

4, quai de la Maison Rouge - NANTES
Téléphone 31-43
INSTALLATION LUMIÈRE ET FORCE

LE ZENITH

Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE VERTOU.

Incendie - Vol - Accidents

A. VAULON et C. BOUCHAUD, 17, rue Voltaire
NANTES

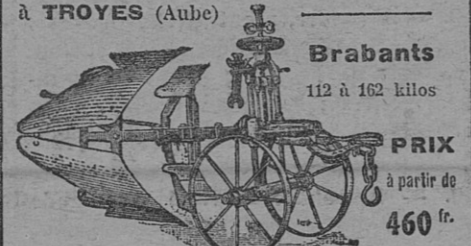
FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES EN TOUS GENRES

F. DELAROUX

19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher et salles à manger
FABRICATION SOIGNEE

Etablissements H. BARBOT

à TROYES (Aube)



Brabants
112 à 162 kilos
à partir de
460 fr.
Cultivateurs, demandez notre Catalogue et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIERE QUALITE
- GARANTIES LES MEILLEURES -

CHATAIGNES

pour nourriture des ani-
maux, 79 fr. les 100 kilos,
nu ou vrac départ. VEYSSIERE Frères, Sou-
cilles (Corrèze).

A VENDRE cheval 1 m. 60, joli modèle,
belles allures, monté, sautant,
attelé vite, franc, résistant. S'ad. Publicité
Ouest, Nantes, 794.

Tout l'Ameublement

A. FOURNIER-GUERIN

Bénéficiaire - Tapissier

4, Place Duchesse-Anne - NANTES
Meubles de tous styles, Glaces, Sommier,
Tentures, Tapis, etc...

LIVRAISON A DOMICILE

RHUM, PORTO, MADERE, MALAGA

Importation directe

LEFEBVRE Frères - LE HAVRE
Agents sérieux acceptés

DUNLOP

Le PNEU

dont

la gomme

efface

les

mauvaises

routes



CAFÉ DES GOURMETS

mélange extra, le kilo : 32 fr., par 5 kilos : 30 fr. 50

Nous offrons gratuitement à chaque com-
mande d'au moins 2 kilos,
6 Jolies Cuillères à Café et 6 Mouchoirs
Expédition franco contre remboursement

GRANDE TORRÉFACTION CADÉ
12, Quai du Port-Maillard - NANTES

Pommes de terre de Semence

TOUTES VARIÉTÉS

Expéditions à partir de 50 kilos

MICHEL LE PAPE
ERGUÉ-ARMEZ (Finistère)

VOITURES D'ENFANTS

(Spécialité)

A. MAINGUY

23, chaussée de la Madeleine
Tél. 24.89 - NANTES
RÉPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

VOS SOUCHES MEURENT !

L'ARSENIC est le seul remède efficace.

Employez-le donc sous sa forme la plus active :

EN SOLUTION D'HIVER

La MEILLEURE des SOLUTIONS est :

L'APOPLEXPYRAL

Pour préserver les vignes de l'Apoplexie et du Folletage,

Pour rajeunir les vignes vieilles,

Pour assurer la vitalité des vignes et les protéger contre
les maladies et les insectes,

Pour augmenter sensiblement les récoltes,

Faites un Traitement d'Hiver avec

L'APOPLEXPYRAL

COMPAGNIE AUXILIAIRE VITICOLE

56, Boulevard de Strasbourg - BÉZIERS

R. C. 608 B

TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES

Procédé simple, hygiénique, le plus économique (1 franc suffit pour détruire 1.500 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.
Le flacon 10 francs contre mandat.

MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)
Prix Actuel : 6 FRANCS

SPÉCIALITÉ DE

POTS À FLEURS

CLOCHES À JARDIN

TERRINES

à semis

P. BUREAU
10, Quai Duguesne, NANTES
Tél. 14-88

PLUS DE FEU

90 Ans de Succès

Généraliste des

CHEVAUX BOITEUX

LINIMENT BOYER-MICHEL

H. PÉRON, CHATEAUX (Indre)
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

Toute la gamme des moteurs de 1 à 40 CV

Vous la trouverez en stocks largement approvisionnés à notre succursale régionale et chez ses dépositaires. (LISTE SUR DEMANDE)

Ateliers d'Orléans
de la Compagnie Générale d'Electricité S.A. C. 90 Millions

Succursale à :
SUCCURSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r

1, Rue Sainte-Catherine
NANTES

Constructeur

AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents

Crée et consacre les Champions

Tours de France
1926 1^{er} L. BUYSSE
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. FLEISSIER
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

11, Chaussée de la Madeleine
50, rue Fosse et 2, rue J.-J. Rousseau
NANTES

Tél. 6.05
VENTE À CREDIT SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7% sera accordé à tout porteur de la présente annonce

Se plus importants des Magasins spécialisés dans l'habillement.

RÉAUMUR

30 ROBERT-MARTIN
RUES RÉAUMUR & S^t DENIS PARIS Succ. NANTES. METZ. BRIEY.

Succursale de NANTES : 10, Rue Lafayette
Lundi 22 - Mardi 23 - Mercredi 24 Novembre

BASSE DE PRIX à tous nos Rayons

RAGLAN drap. draperie gris doublé laine... 225 »
Elegant MANTEAU en velours de laine gris très belle qualité, nuances mode, garni nervures et fourreau visonnette au col, doublé jusqu'à mi-corps. Pour dame et jeune fille... 165 »
GILET tailleur avec manches, tricot laine grattée, devant rayé ou uni, nuances chinées gris ou marron. Pour hommes... 42 »
Manteau fillette orné Columbia en beau velours de laine, nuances nouvelles 7-8-9-10-11-12-13-14 ans... 63-66-73-78 »
RAGLAN croisé, dos lingale, draperie fau- taillée en charbon marine 6-5 ans 62-9 10-13 14 ans 80-85-105-120-130 »
ROBE dame et jeune fille en très belle popeline pure laine noire et tous tons variés. Col et jabot crêpe Jeanette ton opposé... 129 »
CHEMISE en satinette soie avec bonne qualité, col rabattu, 2 grande poches, p. hommes et garçons. Tail. 42-44-46-48-50-52-54-56-58-60-62-64-66-68-70-72-74-76-78-80-82-84-86-88-90-92-94-96-98-100-102-104-106-108-110-112-114-116-118-120-122-124-126-128-130-132-134-136-138-140-142-144-146-148-150-152-154-156-158-160-162-164-166-168-170-172-174-176-178-180-182-184-186-188-190-192-194-196-198-200-202-204-206-208-210-212-214-216-218-220-222-224-226-228-230-232-234-236-238-240-242-244-246-248-250-252-254-256-258-260-262-264-266-268-270-272-274-276-278-280-282-284-286-288-290-292-294-296-298-300-302-304-306-308-310-312-314-316-318-320-322-324-326-328-330-332-334-336-338-340-342-344-346-348-350-352-354-356-358-360-362-364-366-368-370-372-374-376-378-380-382-384-386-388-390-392-394-396-398-400-402-404-406-408-410-412-414-416-418-420-422-424-426-428-430-432-434-436-438-440-442-444-446-448-450-452-454-456-458-460-462-464-466-468-470-472-474-476-478-480-482-484-486-488-490-492-494-496-498-500-502-504-506-508-510-512-514-516-518-520-522-524-526-528-530-532-534-536-538-540-542-544-546-548-550-552-554-556-558-560-562-564-566-568-570-572-574-576-578-580-582-584-586-588-590-592-594-596-598-600-602-604-606-608-610-612-614-616-618-620-622-624-626-628-630-632-634-636-638-640-642-644-646-648-650-652-654-656-658-660-662-664-666-668-670-672-674-676-678-680-682-684-686-688-690-692-694-696-698-700-702-704-706-708-710-712-714-716-718-720-722-724-726-728-730-732-734-736-738-740-742-744-746-748-750-752-754-756-758-760-762-764-766-768-770-772-774-776-778-780-782-784-786-788-790-792-794-796-798-800-802-804-806-808-810-812-814-816-818-820-822-824-826-828-830-832-834-836-838-840-842-844-846-848-850-852-854-856-858-860-862-864-866-868-870-872-874-876-878-880-882-884-886-888-890-892-894-896-898-900-902-904-906-908-910-912-914-916-918-920-922-924-926-928-930-932-934-936-938-940-942-944-946-948-950-952-954-956-958-960-962-964-966-968-970-972-974-976-978-980-982-984-986-988-990-992-994-996-998-1000-1002-1004-1006-1008-1010-1012-1014-1016-1018-1020-1022-1024-1026-1028-1030-1032-1034-1036-1038-1040-1042-1044-1046-1048-1050-1052-1054-1056-1058-1060-1062-1064-1066-1068-1070-1072-1074-1076-1078-1080-1082-1084-1086-1088-1090-1092-1094-1096-1098-1100-1102-1104-1106-1108-1110-1112-1114-1116-1118-1120-1122-1124-1126-1128-1130-1132-1134-1136-1138-1140-1142-1144-1146-1148-1150-1152-1154-1156-1158-1160-1162-1164-1166-1168-1170-1172-1174-1176-1178-1180-1182-1184-1186-1188-1190-1192-1194-1196-1198-1200-1202-1204-1206-1208-1210-1212-1214-1216-1218-1220-1222-1224-1226-1228-1230-1232-1234-1236-1238-1240-1242-1244-1246-1248-1250-1252-1254-1256-1258-1260-1262-1264-1266-1268-1270-1272-1274-1276-1278-1280-1282-1284-1286-1288-1290-1292-1294-1296-1298-1300-1302-1304-1306-1308-1310-1312-1314-1316-1318-1320-1322-1324-1326-1328-1330-1332-1334-1336-1338-1340-1342-1344-1346-1348-1350-1352-1354-1356-1358-1360-1362-1364-1366-1368-1370-1372-1374-1376-1378-1380-1382-1384-1386-1388-1390-1392-1394-1396-1398-1400-1402-1404-1406-1408-1410-1412-1414-1416-1418-1420-1422-1424-1426-1428-1430-1432-1434-1436-1438-1440-1442-1444-1446-1448-1450-1452-1454-1456-1458-1460-1462-1464-1466-1468-1470-1472-1474-1476-1478-1480-1482-1484-1486-1488-1490-1492-1494-1496-1498-1500-1502-1504-1506-1508-1510-1512-1514-1516-1518-1520-1522-1524-1526-1528-1530-1532-1534-1536-1538-1540-1542-1544-1546-1548-1550-1552-1554-1556-1558-1560-1562-1564-1566-1568-1570-1572-1574-1576-1578-1580-1582-1584-1586-1588-1590-1592-1594-1596-1598-1600-1602-1604-1606-1608-1610-1612-1614-1616-1618-1620-1622-1624-1626-1628-1630-1632-1634-1636-1638-1640-1642-1644-1646-1648-1650-1652-1654-1656-1658-1660-1662-1664-1666-1668-1670-1672-1674-1676-1678-1680-1682-1684-1686-1688-1690-1692-1694-1696-1698-1700-1702-1704-1706-1708-1710-1712-1714-1716-1718-1720-1722-1724-1726-1728-1730-1732-1734-1736-1738-1740-1742-1744-1746-1748-1750-1752-1754-1756-1758-1760-1762-1764-1766-1768-1770-1772-1774-1776-1778-1780-1782-1784-1786-1788-1790-1792-1794-1796-1798-1800-1802-1804-1806-1808-1810-1812-1814-1816-1818-1820-1822-1824-1826-1828-1830-1832-1834-1836-1838-1840-1842-1844-1846-1848-1850-1852-1854-1856-1858-1860-1862-1864-1866-1868-1870-1872-1874-1876-1878-1880-1882-1884-1886-1888-1890-1892-1894-1896-1898-1900-1902-1904-1906-1908-1910-1912-1914-1916-1918-1920-1922-1924-1926-1928-1930-1932-1934-1936-1938-1940-1942-1944-1946-1948-1950-1952-1954-1956-1958-1960-1962-1964-1966-1968-1970-1972-1974-1976-1978-1980-1982-1984-1986-1988-1990-1992-1994-1996-1998-2000-2002-2004-2006-2008-2010-2012-2014-2016-2018-2020-2022-2024-2026-2028-2030-2032-2034-2036-2038-2040-2042-2044-2046-2048-2050-2052-2054-2056-2058-2060-2062-2064-2066-2068-2070-2072-2074-2076-2078-2080-2082-2084-2086-2088-2090-2092-2094-2096-2098-2100-2102-2104-2106-2108-2110-2112-2114-2116-2118-2120-2122-2124-2126-2128-2130-2132-2134-2136-2138-2140-2142-2144-2146-2148-2150-2152-2154-2156-2158-2160-2162-2164-2166-2168-2170-2172-2174-2176-2178-2180-2182-2184-2186-2188-2190-2192-2194-2196-2198-2200-2202-2204-2206-2208-2210-2212-2214-2216-2218-2220-2222-2224-2226-2228-2230-2232-2234-2236-2238-2240-2242-2244-2246-2248-2250-2252-2254-2256-2258-2260-2262-2264-2266-2268-2270-2272-2274-2276-2278-2280-2282-2284-2286-2288-2290-2292-2294-2296-2298-2300-2302-2304-2306-2308-2310-2312-2314-2316-2318-2320-2322-2324-2326-2328-2330-2332-2334-2336-2338-2340-2342-2344-2346-2348-2350-2352-2354-2356-2358-2360-2362-2364-2366-2368-2370-2372-2374-2376-2378-2380-2382-2384-2386-2388-2390-2392-2394-2396-2398-2400-2402-2404-2406-2408-2410-2412-2414-2416-2418-2420-2422-2424-2426-2428-2430-2432-2434-2436-2438-2440-2442-2444-2446-2448-2450-2452-2454-2456-2458-2460-2462-2464-2466-2468-2470-2472-2474-2476-2478-2480-2482-2484-2486-2488-2490-2492-2494-2496-2498